



POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

MISE EN ŒUVRE DE LA

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

À PART ENTIÈRE :

POUR UN VÉRITABLE EXERCICE

DU DROIT À L'ÉGALITÉ

BILAN ANNUEL 2017-2018 - en résumé

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des personnes handicapées du Québec.

Le présent document peut être consulté sur le site Web de
l'Office des personnes handicapées du Québec à l'adresse :
www.ophq.gouv.qc.ca/loi-et-politiques/politique-a-part-entiere/.

Ce document est disponible en formats adaptés sur demande.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-84897-4 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-84899-8 (version texte électronique)
ISBN : 978-2-550-84902-5 (version braille)
ISBN : 978-2-550-84900-1 (version LSQ)
ISBN : 978-2-550-84898-1 (version PDF)
ISBN : 978-2-550-84901-8 (version caractères agrandis)
ISSN : 1929-5936 (version imprimée)
ISSN : 1929-5944 (version texte électronique)
ISSN : 1929-5952 (version braille)
ISSN : 1929-5960 (version LSQ)
ISSN : 1929-5944 (version PDF)
ISSN : 1929-5987 (version caractères agrandis)

Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
Courriel : info@ophq.gouv.qc.ca
Site Web : www.ophq.gouv.qc.ca

À PART ENTIÈRE : UNE POLITIQUE POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2009, le gouvernement du Québec a adopté la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, qui a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. La politique vise l'atteinte de résultats concrets et identifie trois principaux défis à relever.

Les résultats attendus visent...

- L'amélioration significative des conditions de vie des personnes handicapées;
- Une réponse complète à leurs besoins essentiels;
- La parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux.

Les défis de la politique sont :

1. Une société inclusive;
2. Une société solidaire et plus équitable;
3. Une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille.

Le suivi et l'évaluation de cette politique ont été confiés à l'Office des personnes handicapées du Québec. L'Office réalise ces travaux en collaboration avec le Comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique À part entière. Ce comité est composé de représentantes et de représentants du conseil d'administration de l'Office, de ministères, du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et d'un expert.

Pour assurer la mise en œuvre de cette politique en 2017-2018, deux outils principaux ont été privilégiés :

- > Le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière comprenant 63 engagements pris par 24 ministères et organismes publics;
- > Les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des ministères et organismes publics employant au moins 50 personnes et des municipalités comptant au moins 15 000 habitants.

Couvrant l'année 2017-2018, cette brochure résume le neuvième bilan annuel de la mise en œuvre de la politique. Vous pouvez consulter le bilan intégral sur le site Web de l'Office au www.ophq.gouv.qc.ca.

À NOTER

Conformément au cadre d'évaluation adopté par le conseil d'administration de l'Office en 2009, les bilans annuels visent à répondre à la question suivante :

La politique est-elle mise en œuvre ?

Une première série de rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique a été produite par l'Office en 2017 et une seconde le sera en 2020, afin de répondre aux questions suivantes :

La politique a-t-elle contribué à réduire les principaux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées ?

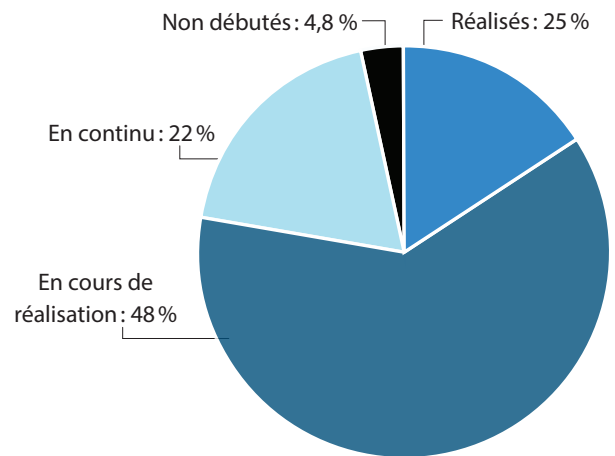
Les résultats attendus de la politique sont-ils atteints ?

ÉTAT DE RÉALISATION DU PEG AU 31 MARS 2018

Après la troisième année de mise en œuvre, 95 % des 63 engagements inscrits au PEG sont en cours de réalisation, en continu ou réalisés. Mentionnons qu'aucun engagement n'est considéré comme abandonné.

Neuf engagements présentent, au 31 mars 2018, un retard sur l'échéance inscrite au PEG.

État de réalisation des 63 engagements inscrits au PEG au 31 mars 2018



Des exemples d'actions réalisées



Activité physique, sport et loisirs

Engagement 29 : Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a lancé en 2017 la nouvelle politique de l'activité physique, du sport et du loisir Au Québec, on bouge! Cette politique vise une augmentation de la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives dans l'ensemble de la population du Québec. La mise en œuvre d'au moins deux de ses orientations contribuera à améliorer l'accessibilité et la qualité de l'expérience des personnes handicapées qui pratiquent ce type d'activités.



Services de surveillance des élèves handicapés

Engagement 34 : Le ministère de la Famille a mis à jour les normes et les outils relatifs au programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés de 12 à 21 ans. Un total de 35 services de surveillance, dont six nouveaux organismes, ont été soutenus dans le cadre de ce programme.



Accès à l'information sur les programmes destinés aux personnes handicapées

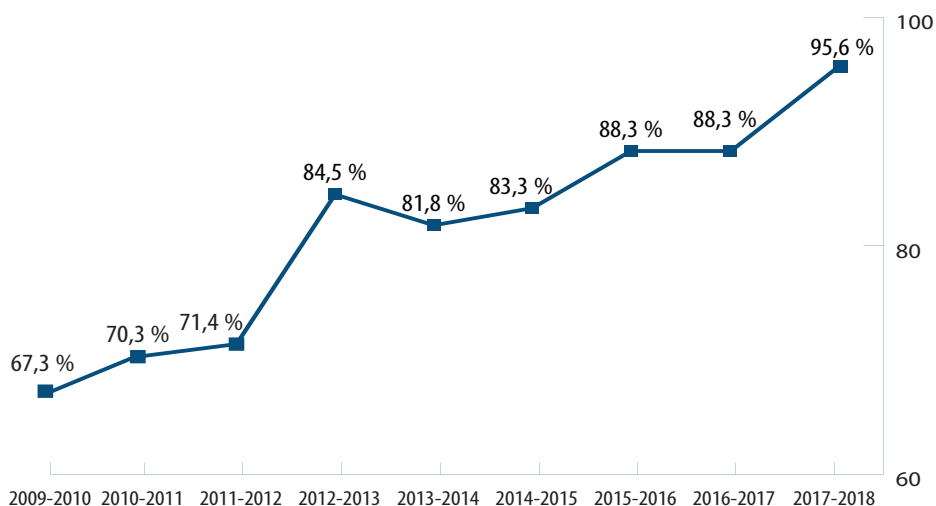
Engagement 63 : En novembre 2017, l'Office a diffusé la version française du *Guide sur les programmes destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches* incluant des éléments d'information destinés aux communautés des Premières Nations non conventionnées du Québec.

LES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les ministères, organismes publics et municipalités ont-ils produit leur plan d'action annuel ?

En 2017-2018, un total de 180 ministères, organismes publics et municipalités étaient tenus par la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. De ce nombre, 107 ministères et organismes publics ainsi que 65 municipalités l'ont fait pour un taux de production de 96 %.

Figure du taux de production des plans d'action annuels

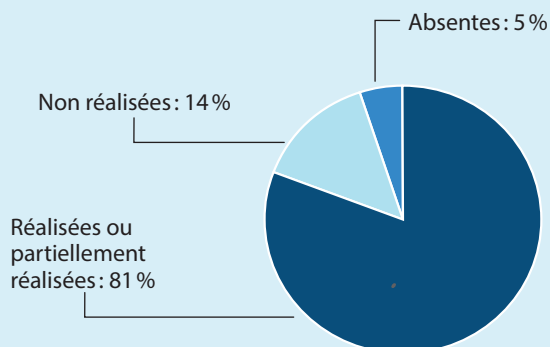


En 2017-2018, les plans d'action contiennent **4092 mesures**, dont 1 765 relèvent des ministères et organismes publics et 2 327 des municipalités.

Les mesures prévues en 2016-2017 ont-elles été réalisées ?

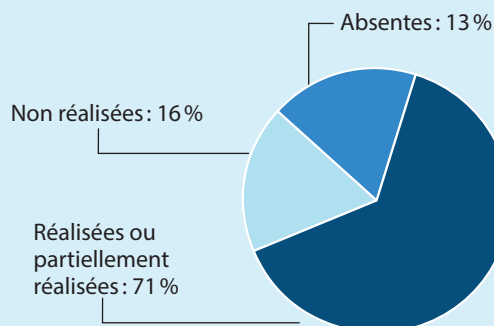
Chaque plan d'action doit présenter le bilan des actions réalisées l'année précédente. En 2017-2018, 70% des ministères et organismes publics qui ont produit un plan d'action y ont inclus un bilan de l'état de réalisation des mesures prévues dans leur plan d'action 2016-2017 (87%) qui s'explique par le fait qu'à la suite de l'abolition des agences de la santé et des services sociaux en 2015, plusieurs établissements du réseau de la santé et des services sociaux ont produit leur premier plan d'action en 2017-2018 plutôt qu'en 2016-2017. Cette figure présente l'état de réalisation en 2017-2018 des mesures inscrites l'année précédente.

État de réalisation des mesures des ministères et organismes publics



Quant aux municipalités, 91 % de celles qui ont produit un plan d'action en 2017 y ont inclus un bilan de leur plan d'action 2016, une hausse par rapport à l'année précédente (84 %). Cette figure présente l'état de réalisation des mesures 2016 pour les municipalités ayant fait un bilan de celles-ci.

État de réalisation des mesures des municipalités



Quels types de mesures se retrouvent dans les plans d'action?

Mesures liées à la mission des ministères et organismes publics

Une analyse des mesures inscrites aux plans d'action des ministères et organismes publics a été effectuée de façon à déterminer si ces mesures sont liées ou non à leur mission. Les mesures liées à la mission touchent les lois, les politiques, les programmes, les mesures et la prestation de services en lien avec les grands secteurs d'activité couverts par la mission des ministères et organismes publics, tels que le transport, l'emploi, la santé, l'éducation ou le logement.

Seuls les plans d'action des ministères et organismes publics dont la mission est directement liée à la participation sociale des personnes handicapées ont été considérés pour cette analyse. Au total, l'ensemble des 54 ministères et organismes publics appartenant à cette catégorie ont produit un plan d'action.

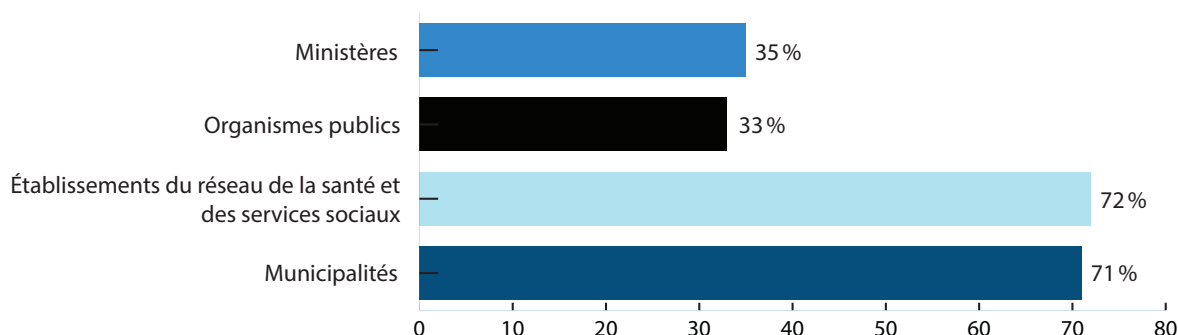
Près de la moitié (44 %) des ministères et organismes publics dont la mission est directement liée à la participation sociale des personnes handicapées ont prévu dans leur plan d'action 2017-2018 des mesures liées à leur mission. Sur l'ensemble des mesures prises par les ministères et organismes publics dont la mission est directement liée à la participation sociale des personnes handicapées, 183 mesures (17 %) sont liées à leur mission.

Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants lors de l'élaboration du plan d'action

L'Office recommande la consultation de personnes handicapées et de leurs représentants au moment de l'élaboration d'un plan d'action. La consultation de personnes handicapées et de leurs représentants contribue à l'amélioration de la qualité d'un plan d'action en s'assurant que les obstacles pertinents sont identifiés et que les mesures adéquates pour les réduire sont prévues.

Au total, 54 % des ministères, des organismes publics, des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et des municipalités ont indiqué dans leur plan d'action avoir consulté des personnes handicapées et leurs représentants lors de l'élaboration de celui-ci. Plus spécifiquement, 44 % des ministères et organismes publics ont affirmé que des personnes handicapées et leurs représentants ont été consultés lors de l'élaboration de leur plan d'action, soit 35 % des ministères, 33 % des organismes publics et 72 % des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Pour les municipalités, 71 % d'entre elles l'ont mentionné.

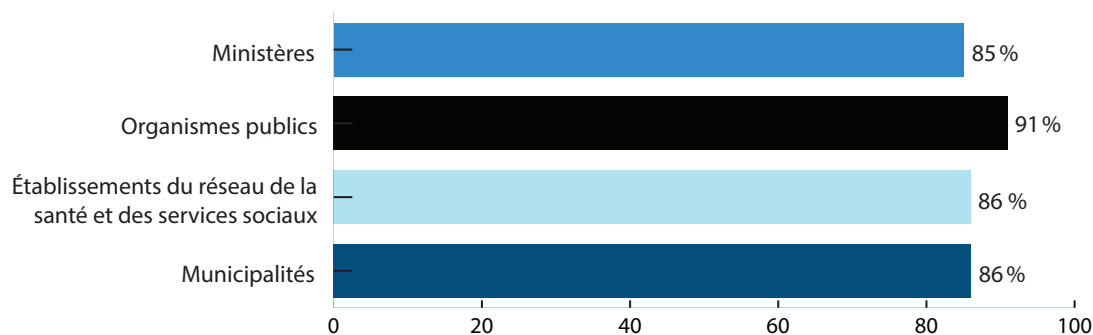
Ministères, organismes publics, établissements du réseau de la santé et des services sociaux et municipalités ayant mentionné dans leur plan d'action 2017-2018 que des personnes handicapées et leurs représentants ont été consultés pour son élaboration



L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées

En vertu de l'article 61.3 de la *Loi*, tous les ministères, les organismes publics et les municipalités doivent tenir compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. L'Office recommande aux ministères, aux organismes publics et aux municipalités d'intégrer, dans leur plan d'action, les mesures prises ou prévues en matière d'approvisionnement en biens et en services accessibles.

Ministères, organismes publics, établissements du réseau de la santé et des services sociaux et municipalités ayant tenu compte de l'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées dans leur plan d'action 2017-2018



L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées s'adresse aux ministères et aux organismes publics. Elle vise à mettre en place toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public.

Selon cette politique, les ministères et les organismes publics devant produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées doivent y rendre compte du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public et des mesures d'accommodement dont ils se sont dotés pour permettre aux personnes handicapées d'y avoir accès.

Plus des deux tiers (70 %) des ministères et organismes publics ont fait mention du nombre de plaintes reçues et traitées en 2016-2017 dans leur plan d'action 2017-2018.

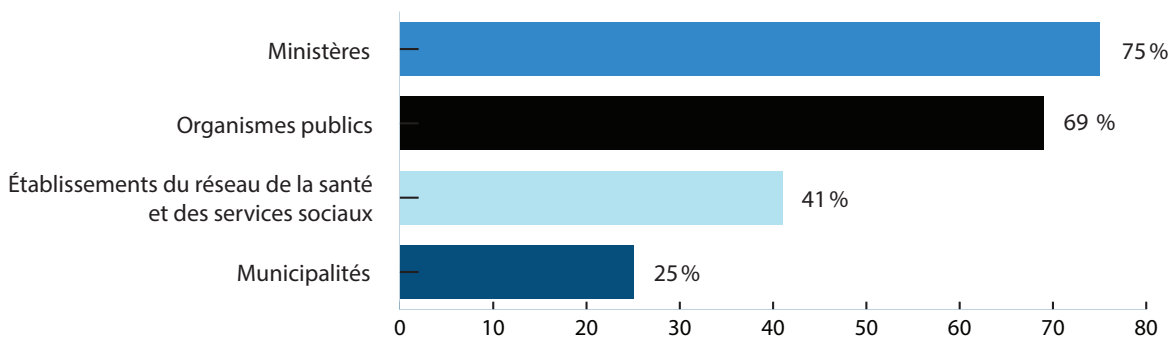
Plus de la moitié des ministères et organismes publics (57 %) ont rendu compte, dans leur plan d'action 2017-2018, des mesures d'accommodement dont ils se sont dotés en 2016-2017 pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services.



L'accessibilité des sites Web

Afin d'améliorer l'accessibilité des sites Web des ministères et organismes publics pour les personnes handicapées, le Secrétariat du Conseil du trésor dispose d'un standard sur l'accessibilité des sites Web. Précisons que tous les ministères et les organismes publics doivent s'y conformer, mais que les municipalités n'y sont pas assujetties. Les municipalités sont toutefois invitées à s'assurer que leur site Web est accessible afin que leurs citoyennes et citoyens handicapés aient accès aux documents et aux services offerts au public par leur municipalité.

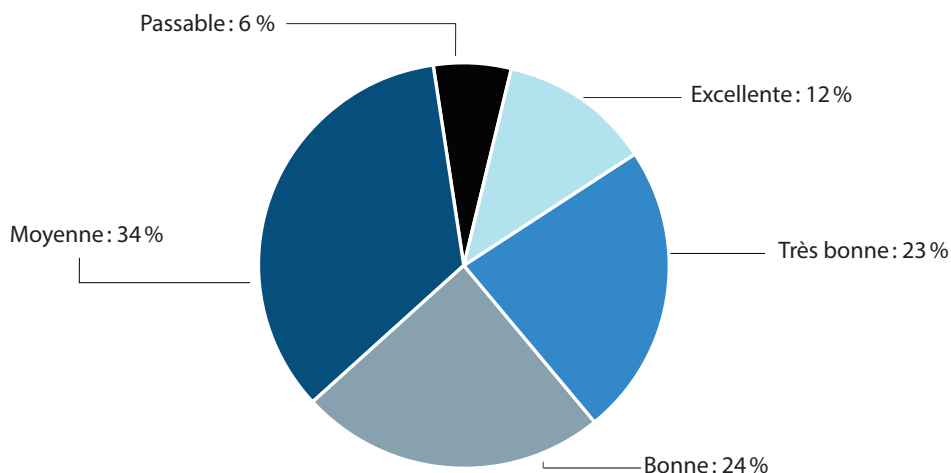
Ministères, organismes publics, établissements du réseau de la santé et des services sociaux et municipalités ayant prévu des mesures en lien avec l'accessibilité de leurs sites Web et intranet dans leur plan d'action 2017-2018



Les plans d'action des ministères, organismes publics et municipalités sont-ils de qualité?

En 2017-2018, la qualité des plans d'action continue de s'améliorer. En effet, 59 % des plans d'action produits par les ministères, les organismes publics et les municipalités sont de bonne, de très bonne ou d'excellente qualité.

Qualité globale des plans d'action

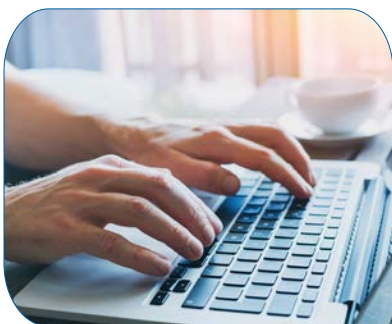


Quelques exemples de mesures inscrites aux plans d'action



Transport adapté

Afin de prévenir les pratiques de surtarification dans le transport des personnes handicapées, la Commission des transports du Québec mettra à jour et diffusera sur son site Web un guide d'information sur la tarification destiné aux intervenantes et intervenants du secteur et à la clientèle.



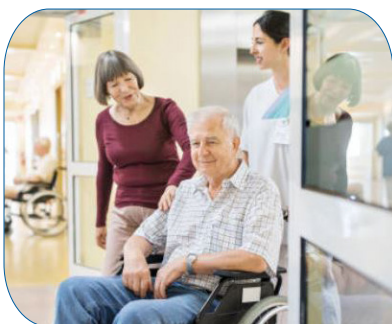
Accès aux documents

Hydro-Québec généralisera l'utilisation du sous-titrage dans les vidéos destinées au grand public diffusées sur leur site Web.



Emploi

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais collaborera, notamment lors d'affichage de postes, avec les services spécialisés en main-d'œuvre des secteurs gouvernemental et communautaire afin d'augmenter de 20 % le nombre de ses employées et employés handicapés et ainsi d'atteindre sa cible de 2 % de taux de représentativité des personnes handicapées au sein de son personnel.



Accès aux services de santé

L'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec s'est engagé à attribuer une chambre adaptée aux patientes et patients et à leurs proches se déplaçant en fauteuil roulant. Cela concerne tant les patientes et les patients qui ont besoin d'un fauteuil roulant dès l'admission que ceux qui doivent en utiliser un en raison de leur hospitalisation.



Activités de loisir

La Ville de Blainville a mené des activités de sensibilisation aux différents types d'incapacité et à l'acceptation de la différence dans la communauté auprès des jeunes inscrits au camp de jour.



Accès à un logement accessible

La Ville de Lévis a intégré à sa grille d'analyse des projets de logements sociaux un critère d'accessibilité afin d'accroître l'accès au logement pour les personnes handicapées.



Participation citoyenne

Afin de faciliter l'accès des personnes handicapées aux élections municipales, la Ville de Longueuil s'est engagée à leur faciliter l'utilisation des lieux accessibles, à leur offrir des outils de communication adaptés et à inclure l'accueil et le soutien aux personnes handicapées dans la formation de son personnel.



Office des personnes
handicapées

Québec 